



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE TYPE
LIGUE AURA BADMINTON
SAISON 2023/2024



Nom du tournoi : TOURNOI INTERNATIONAL VALENTINOIS
N° de dossier Poona : 2304204
Club ou comité organisateur du tournoi : VALENCE BADMINTON
Lieu de la compétition : Halle Chaban-Delmas - Valence (26)

GÉNÉRALITÉS

1) La compétition est de type : Tournoi individuel adultes (minimes à vétérans)
Elle se déroule en application des règlements de la FFBaD, de la ligue AURA et de ce présent règlement.
Le niveau géographique de la compétition est : International
2) La compétition se déroule du : 25/05 2024 au 26/05 2024
3) Dans : 1 salle(s) et sur 17 terrains
Salle 1 = 17 terrains
Salle 2 = terrains
Salle 3 = terrains
Salle 4 = terrains
4) Le logiciel utilisé sera : BadNet
5) Le (la) juge-arbitre principal(e) est : SANJUAN Jean-Marc
Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

SÉRIES ET TABLEAUX

6) La compétition est ouverte aux joueurs allant de NC à N2 inclus, tous licenciés dans un club affilié à la FFBaD.
7) Les disciplines sont les suivantes :
SH oui SD oui DH oui DD oui Mx oui
Préciser quelle(s) discipline(s) se joue(nt) sur quel jour ainsi que les incompatibilités de disciplines un même jour (simple et mixte par exemple) et/ou si le panachage est interdit (SD R - DD D par ex)
SH, SD ou Mx le 25/05/2024 – DH, DD le 26/05/2024 – 1 tableau max. par jour
8) Chaque joueur peut participer à maximum : deux discipline(s)
9) Le tournoi se déroulera dans la mesure du possible en Poules puis élimination directe
En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.
10) Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

11) L'inscription se fera individuellement ou par club
12) La date limite de réception des inscriptions est fixée au 10/05 2024
Le nombre maximum de joueurs sera de 80 par discipline
En cas de surnombre, la liste d'attente sera établie selon les critères suivants :
Critère 1 - Date de paiement

Critère 2 - Date d'inscription

Critère 3 - Meilleur CPPH

13) Les inscriptions sont à faire : (remplir uniquement les lignes utiles)

adresse mail : contact@valencebadminton.com

lien BadNet : <https://badnet.fr/tournoi/accueil?eventid=22858>

adresse postale :

14) Le joueur devra être licencié

à la date limite des inscriptions

15) Les droits d'engagement sont de :

1 tableau 20

2 tableaux 23

3 tableaux

Par équipes

16) Le paiement se fera

individuellement ou par club

17) Le paiement est à effectuer

en ligne sur Bad Net ou par virement

IBAN : FR76 1390 6001 4578 6465 7000 013

18) Le CPPH ou le classement pris en compte sera celui du :

11/05

2024

La confection des tableaux sera effectuée le :

12/05

2024

La confection des tableaux sera faite en tenant compte

du CPPH

FORFAITS

19) Les droits d'inscription sont remboursables en cas de **désistement notifié avant la date limite d'inscription**.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

20) Le joueur doit alors envoyer, au plus tard dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue AURA à sophie.bluy@badminton-aura.org ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

REPLACEMENTS

21) Les remplacements s'effectueront de la manière suivante :

1- La paire ou le joueur pourra être remplacée, dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les premières paires inscrites sur la liste d'attente (voir §3.2.5 du Règlement général des Compétitions).

2- En cas de forfait de l'un des membres d'une paire non composée par l'organisation, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente, et avec l'accord du joueur dont le partenaire est défaillant.

3- Si aucun remplacement n'a pu avoir lieu et que le joueur trouve un remplaçant non inscrit antérieurement au tournoi, ce dernier

DURANT LE TOURNOI

22) Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation pour chaque jour de la compétition.

23) Tout joueur désirant s'absenter devra en aviser le juge arbitre.

24) Le volant de référence plume sera

Yonex AS 20

Le volant de référence plastique sera

Yonex Mavis 600

25) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, qui est indicatif.

Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre sur le tableau concerné.

Le comité organisateur en accord avec le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

26) Le mode d'arbitrage du tournoi sera

en auto-arbitrage intégral

27) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit qu'à la demande de l'intéressé ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

28) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à trois minutes de prise de contact avec le terrain, **test des volants inclus à effectuer dès l'arrivée sur le terrain.**

29) Les feuilles des matchs

ne seront pas imprimées. Des ardoises ou feuilles de brouillons seront à disposition au bord des terrains et le score des matchs devra être saisi sur les tablettes à disposition.

30) Pour tout volant touchant une structure fixe

À remettre une fois au service et faute en jeu

Pour tout volant touchant une structure amovible

À remettre une fois au service et faute en jeu

31) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

32) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs.

33) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

34) Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent dans la salle.

SPÉCIFICITÉS ET REMARQUES PARTICULIÈRES

Le nombre d'inscrits sur l'ensemble de la compétition sera limité à 350.

{PRIVATE PERSONAL}

